

Tout savoir sur...



Promotion Sociale

Avenue de l'Hôpital 18A
Rue Saint-Luc 3
7000 MONS

☎ 065/33.45.05

☎ 065/35.21.76

info@iramps.be

www.iramps.be

Vous êtes

travailleur,
demandeur d'emploi,
étudiant,
senior,

Vous êtes soucieux

de combler vos lacunes,
de valoriser vos capacités,
d'acquérir de nouvelles compétences,
de poursuivre vos études en travaillant,
de réactiver vos acquis,
de réorienter votre carrière.

Vous êtes à la recherche

d'un emploi,
d'une remise à niveau,
d'un diplôme supérieur,
d'un retour à la vie active...

Vous souhaitez en savoir plus sur l'enseignement de Promotion sociale...

ces pages vous sont destinées mais nous restons à
votre écoute pour tenter de satisfaire vos attentes.

La Direction, les professeurs et
le personnel administratif
de l'IRAM Promotion Sociale

Découvrez notre offre de formation :

Enseignement secondaire

- . Aide familial (à Mons et à Braine-le-Comte)
- . Aide-soignant (à Mons et à Braine-le-Comte)
- . Anglais (3 niveaux)
- . Arts plastiques - Peinture
- . Assistant pharmaceutico-technique
- . Connaissance de gestion
- . Dessin assisté par ordinateur
- . Espagnol (2 niveaux)
- . Formation complémentaire en vue de l'enregistrement comme aide-soignant
- . Logiciels bureautiques
- . Mécanique Motos
- . Néerlandais (3 niveaux)
- . Technologie des réseaux, maintenance Hardware

Enseignement supérieur

- . Brevet bibliothécaire-documentaliste
- . Baccalauréat bibliothécaire-documentaliste
- . Baccalauréat en comptabilité
- . Baccalauréat en droit
- . Graduat géomètre-expert immobilier
- . Baccalauréat en informatique de gestion
- . Baccalauréat en secrétariat de direction
- . Baccalauréat en Informatique et systèmes
- . Certificat d'aptitudes pédagogiques
- . CAPAES
- . Graduat en expertise automobile
- . Graduat en immobilier
- . Graduat en moteurs thermiques
- . Webmaster

L'enseignement de Promotion sociale : un enseignement en pleine mutation

Hier :

un enseignement de
"la seconde chance"

dit
cours "du soir"

le soir, le samedi, le dimanche

dans des bâtiments scolaires

pour des adultes
engagés ou non
dans la vie
professionnelle

des formations calquées
sur l'enseignement
de plein exercice

Aujourd'hui :

un enseignement
"tout au long de la vie"
(accessible dès 16 ans voire 15)

dit
cours "de Promotion sociale"

le soir, le week-end,
en horaire étalé ou accéléré,
pendant l'année scolaire,
les vacances...

dans des bâtiments scolaires
et... ailleurs...

pour un public très hétérogène

des formations pour répondre
aux besoins des étudiants
et des milieux socio-économiques
(formation continue, perfectionnement,
complément de formation initiale,
recherche d'épanouissement personnel)

C'est un organisme de formation
parmi d'autres

mais qui

offre plus que les autres :

c'est le SEUL organisme de
formation qui certifie
en délivrant :

- des titres spécifiques
à l'enseignement de Promotion sociale,
- des titres correspondants ou
équivalents à ceux de l'enseignement
de plein exercice.

Le diplôme ou le certificat
obtenu en Promotion sociale

au terme d'une section est
HOMOLOGUÉ par la

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE !

C'est la possibilité d'acquérir un titre d'études, un diplôme non obtenu en formation initiale !

L'enseignement de Promotion sociale : un enseignement actuel

C'est

une réponse aux besoins des milieux professionnels

par

⇒ la mise à jour des connaissances,

⇒ l'accès à :

- une formation complémentaire,
- un perfectionnement,
- de nouveaux seuils d'emploi.

C'est

Un enseignement

"sur mesure"

pour des étudiants
aux parcours et
aux vécus différents
(âge, formation initiale, profession,
milieux social et culturel...).

A public varié,
motivation différente

mais

un même objectif :

**atteindre
les capacités terminales
prévues
en fin de formation.**

C'est

⇒ une formation axée
principalement sur
l'acquisition de compétences
professionnelles.

(pratiques de stages pour certaines
orientations d'études)

⇒ un volume horaire réduit
de l'ordre de 12 à 18 périodes
de 50 minutes/semaine,
selon les nécessités.

C'est la possibilité de suivre une formation personnalisée !

L'enseignement de Promotion sociale : un enseignement modulaire

Comment s'organise-t-il ?

L'enseignement de Promotion sociale...

=

un système d'attestations de réussite capitalisables

C'est-à-dire

Une unité de formation (UF)

= un ou plusieurs cours.

Un ensemble d'unités de formation

= une section.

Les unités de formation sont organisées de manière autonome ou selon une chronologie établie en fonction de l'organigramme de la section.

Selon l'unité ou les unités de formation suivies, l'étudiant

appartient à un groupe identifié :

- A (correspondant à une 1^{ère} année)
- B (correspondant à une 2^{ème} année)
- C ou D (correspondant à une 3^{ème} ou 4^{ème} année)

Quelle est sa particularité ?

Il est possible :

- **de valoriser des compétences antérieures**
(expériences scolaires, acquis d'études effectuées ailleurs, acquis personnels ou professionnels).
- **d'obtenir des dispenses** pour une unité de formation ou un cours, sur base d'un titre ou d'un test.
- **d'étaler son parcours de formation.**

Quel est le parcours de la réussite ?

Les chemins les plus directs de la réussite sont :

- Motivation.
- Présence active et régulière au cours.
- Réussite des tests et des contrôles
(à cette fin, mise en place par l'IRAM Promotion sociale d'une évaluation formative et d'aides à la remédiation).

La réussite finale en Promotion Sociale

=

un titre, un certificat, un diplôme...

Chaque cours fait l'objet d'un contrôle certificatif.

La réussite du ou de tous les cours de l'unité de formation est sanctionnée par une attestation de réussite.

La capitalisation des attestations de réussite de toutes les unités de formation d'une section débouche sur la délivrance du titre propre de la section (certificat ou diplôme).

L'admission, le suivi et la sanction des études (attestation, certificat et diplôme) sont assurés par le Conseil des études.

L'enseignement de Promotion sociale : quelles sont les conditions d'admission ?

Dans le SECONDAIRE

Deux types d'admission sont possibles :

- Admission sans condition sur base d'un C2D minimum délivré en plein exercice ou en promotion sociale.
- Admission sous condition de la réussite d'une épreuve d'admission dans les autres cas.

Si le certificat d'étude est obtenu à l'étranger :

il est nécessaire

de demander l'équivalence
(auprès du Ministère de la Communauté française)

ou

de présenter l'épreuve d'admission.

Une aide supplémentaire si on n'a pas le CESI : à l'IRAM Promotion sociale, pour certaines matières, l'épreuve d'admission peut être préparée avec le candidat.

Dans le SUPERIEUR

Deux types d'admission sont possibles :

- Admission sans condition sur base d'un C3D délivré en plein exercice ou en promotion sociale.
- Admission sous condition de la réussite d'une épreuve d'admission dans les autres cas (sauf pour le CAP).

Si le certificat d'étude est obtenu à l'étranger :

il est nécessaire

de demander l'équivalence
(auprès du Ministère de la Communauté française)

ou

de présenter l'épreuve d'admission.

Une aide supplémentaire si on n'a pas le CESS : à l'IRAM Promotion sociale, l'épreuve d'admission est préparée avec le candidat.

Conditions d'accès des étudiants de nationalité étrangère

La réglementation en matière d'accès à l'enseignement de Promotion sociale distingue :

- Les étudiants étrangers ressortissants CEE.
- Les étudiants étrangers ressortissants hors CEE.

Pour les étudiants étrangers ressortissants CEE : accès sur base de la carte nationale ou du titre de séjour valable en Belgique.

Pour les étudiants étrangers ressortissants hors CEE : ils peuvent accéder aux Baccalauréats MAIS les cours organisés par l'IRAM Promotion Sociale pour obtenir un **GRADUAT ne répondent pas aux critères à respecter** pour leur admission **si le séjour en Belgique est lié à la durée des études.**

Pour les étudiants hors CEE dont le séjour n'est pas lié à la durée des études, un titre de séjour ou tout autre document prouvant le séjour valable en Belgique est requis.

L'enseignement de Promotion sociale : quels sont les documents à fournir ?

Pour TOUS les inscrits en Promotion Sociale :

Photocopie de la carte d'identité ou permis de séjour

Pour une inscription en Promotion Sociale au **SECONDAIRE**

Copie du dernier diplôme obtenu (minimum C2D si inscription dans le secondaire supérieur).

Pour une inscription en Promotion Sociale au **SUPERIEUR**

Copie du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur (C3D) OU du Diplôme d'Enseignement Supérieur pour une inscription dans la section Certificat d'Aptitudes Pédagogiques S (cycle spécial).

Si les études ont été terminées l'année de l'inscription : fournir l'original de la formule provisoire !

Pour bénéficier du tarif exempté du DI Etat

- Pour les étudiants âgés de moins de 18 ans au 1^{er}/10^e de la 1^{re} UF suivie :
 - ⇒ une attestation de fréquentation de l'enseignement de plein exercice durant l'année d'inscription en promotion sociale.
 - Pour les chômeurs complets indemnisés, les demandeurs d'emploi... :
 - ⇒ *une attestation originale délivrée par le FOREM ou l'ORBEM et datée du 1^{er}/10^e de la 1^{re} UF suivie (doc.EXO).*
- Remarque : ce document est réclamé par notre Institut directement au Forem.
- Pour les personnes inscrites au CPAS
 - ⇒ Une attestation originale délivrée par le CPAS et datée du 1^{er}/10^e de la 1^{re} UF suivie.
 - Pour les personnes inscrites à l'AWIPH
 - ⇒ une attestation originale délivrée par l'AWIPH et datée du 1^{er}/10^e de la 1^{re} UF suivie.

Pour les étudiants de nationalité étrangère

- Photocopie de la carte d'identité ou permis de séjour.
- Une photo d'identité
- **Diplôme belge ou équivalence** du diplôme (primaire, secondaire ou supérieur universitaire) délivré par la Communauté française c-à-d :
 - soit la copie certifiée conforme du diplôme;
 - soit l'original de l'accusé de réception délivré par la Communauté française c-à-d la preuve que le dossier a été introduit au Ministère.

Adresse utile à cette fin :

Pour l'enseignement secondaire :
Ministère de la Communauté française
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Service des équivalences
Rue A. Lavallée 1
1080 BRUXELLES
Tél : 02/690 86 86

Coordonnées identiques pour l'enseignement supérieur mais Direction générale de l'enseignement non obligatoire.
Pour un contact par téléphone, visitez le site : www.equivalences.cfwb.be car il y a différentes catégories.

S'inscrire en Promotion sociale, combien ça coûte ?

Les droits d'inscription varient en fonction :

1. Du type d'enseignement suivi en promotion sociale

- Enseignement secondaire supérieur
- Enseignement supérieur de type court.

2. Du nombre de périodes de cours suivies.

3. De la situation ou statut de la personne qui s'inscrit.

Trois types de droits d'inscription sont en vigueur :

• Tarif plein pour :

- les travailleurs;
- les étudiants de 18 ans et plus au 1^{er}/10 de la première UF.

• Tarif exempté du DI Communauté française pour :

- les étudiants de moins de 18 ans;
- les personnes inscrites au FOREM ou à l'ORBEM demandeurs d'emploi indemnisés ou non;
- les personnes inscrites à l'AWIPH;
- les personnes inscrites au CPAS.

• Tarif «étudiants étrangers hors Union Européenne» : voir tableau ci-contre.

Les droits d'inscription sont à payer uniquement par carte bancaire (Bancontact, Mister Cash) ou à l'aide d'un virement fourni par l'IRAM PS.

Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Droits d'inscription selon type d'enseignement et section

Sont considérées comme inscrites, les personnes qui ont réglé leur droit d'inscription avant le 30 septembre. Les bénéficiaires des allocations FOREM, AWIPH, CPAS et demandeurs d'emploi en période d'attente paient un minerval exempté du droit d'inscription Communauté française.

	<u>Tarif plein</u>	<u>Tarif exempté du DI</u>
<u>Enseignement SUPERIEUR</u>		
BACCALAUREATS - GRADUATS	240	50
CAP A CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES	120	50
CAP B, C CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES	150	50
CAP S CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES	240	50
CPS CAP APPROPRIE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	279	-
WEB WEBMASTER	200	50
<u>Enseignement SECONDAIRE</u>		
AIF AIDE FAMILIAL	175	25
AIS AIDE-SOIGNANT	225	25
AIDE FAMILIAL + AIDE-SOIGNANT	300	50
APT ASSISTANT PHARMACEUTICO-TECHNIQUE	150	25
ART ATELIER RECHERCHES PICTURALES	120	25
BUR BUREAUTIQUE	120	25
CAS COMPLEMENT EN VUE DE L'ENREGISTREMENT AIDE-SOIGNANT	60	25
DAO DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR	100	25
GES CONNAISSANCE DE GESTION	60	25
MPC MAINTENANCE PC - RESEAUX	120	25
MTO MECANIQUE MOTOS	120	25
LANGUES (ANGLAIS – NEERLANDAIS – ESPAGNOL)	100	25
<u>UF séparées</u>		
< ou = 100 périodes	60	25
de 101 à 200 périodes	90	25
de 201 à 300 périodes	120	25
de 301 à 400 périodes	150	25
PRP PREPARATION ADMISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (En cas de réussite, déduit de l'inscription à la section)	30	10
EPREUVE INTEGREE isolée	60	25

Tarif «Etudiants étrangers (hors Union Européenne)» : droits d'inscription supplémentaire de 0.74 € par période sans motif d'exemption.

Horaire des cours	Avantages pour l'étudiant	Autres facilités...
<p>Variable selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> le type d'enseignement (secondaire ou supérieur), le nombre de périodes à suivre pour la formation, le public d'inscrits et de l'organisation possible en journée ou non... <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p style="text-align: center;">En général</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour l'enseignement SUPERIEUR</u></p> <p style="text-align: center;">priorité est donnée à la journée du samedi (de 08h 00 à maximum 16h40) et en moyenne 2 voire 3 soirées/semaine (lundi, mardi, mercredi ou jeudi, de 17h40 à 21h00).</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour l'enseignement SECONDAIRE</u></p> <p style="text-align: center;">horaire variable selon la formation suivie.</p> <p>Consultez les valves près du secrétariat ou notre site internet, catégorie Horaires.</p> </div> <p><u>A noter que :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'horaire des cours n'est pas identique pendant toute la durée de l'année scolaire (par exemple, possibilité de cours le samedi uniquement sur une partie de l'année...). Certaines formations s'organisent presque exclusivement en journée (par exemple : assistant en pharmacie, aide familial, aide-soignant). 	<ul style="list-style-type: none"> Le <u>droit à des allocations familiales</u> si le déroulement des cours est compatible avec certaines conditions requises par l'organisme de paiement (notamment le nombre de périodes dispensées par semaine). Le <u>droit au congé-éducation payé</u> qui permet aux travailleurs salariés du secteur privé de recevoir des congés normalement rémunérés pour des formations à finalité professionnelle suivies pendant ou en dehors des heures normales de travail. <p>L'employeur peut obtenir le remboursement de ces heures auprès du Ministère de l'emploi et du travail pour un maximum de 100 heures de présence effective au cours.</p> <p><u>Le congé-éducation payé ne concerne pas</u> le personnel enseignant, le personnel du secteur public sauf ceux des entreprises publiques autonomes : Belgacom, Belgacontrol, BIAC, la Poste, SNCB.</p> <p><u>Autre précision :</u> l'étudiant de promotion sociale ne peut prétendre à une allocation ou un prêt d'études.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Parking disponible dans l'enceinte de l'établissement. <p>Où ?</p> <p>dans la cour de l'Institut: se présenter à la grille du CES St Luc - Rue Saint-Luc 3 à 7000 MONS.</p> <p>Quand ?</p> <ul style="list-style-type: none"> en semaine après 17 h 00, (grille fermée et alarme activée à 21h) le samedi à partir de 08 h 00 (grille fermée et alarme activée à 17h). <p><u>A noter toutefois que l'accès des étudiants par l'Avenue de l'Hôpital, 18A est limité en semaine à 20h00 et le samedi à 16h45.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Distributeurs de boissons et en-cas. Photocopieur à disposition des étudiants (par Proton au distributeur-niv 3). Matériel divers à réserver au secrétariat.

Horaire de la direction et du secrétariat	Ce qu'il faut encore savoir avant de s'inscrire...	Un dernier conseil !
<p>A l'IRAM Promotion Sociale, la direction et le personnel administratif sont à votre écoute.</p> <p>Sauf mission à l'extérieur de l'établissement,</p> <p>Monsieur Guy LEONARD, <u>Directeur</u></p> <p>et/ou</p> <p>Madame Béatrice WATERLOT, <u>Sous-directrice,</u></p> <p>se tiennent à la disposition des étudiants</p>	<p><u>L'ouverture d'une formation est conditionnée par le nombre d'inscrits en règle du droit d'inscription.</u></p> <p>Si la limitation du nombre d'inscrits devient nécessaire, le critère pris en compte est la date de paiement du droit d'inscription.</p>	<p>Une fois inscrit à l'IRAM Promotion sociale,</p> <p>pour être informé davantage sur l'organisation des études et sur la vie dans l'établissement,</p> <p>lisez attentivement le règlement des études (<i>Règlement d'ordre intérieur remis lors de l'inscription</i>).</p>
<p>les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 14h à 19h, le samedi, de 09h à 16h ou sur rendez-vous.</p> <p>Le secrétariat est ouvert : (en dehors de la période des inscriptions)</p> <p><i>lundi de 13h30 à 20h00</i> <i>mardi de 13h30 à 20h00</i> <i>mercredi de 17h15 à 20h00</i> <i>jeudi de 13h30 à 20h00</i> <i>samedi de 8h00 à 16h30</i></p>	<p>Horaire d'inscription :</p> <p>Du lundi 22 au mercredi 31 août 2011 : <i>de 13h30 à 18h30.</i></p> <p>Le samedi 27 août 2011 : <i>de 10h00 à 13h00.</i></p> <p>Du jeudi 1^{er} au 30 septembre 2011 : <i>voir horaire secrétariat.</i></p> <p>Séance d'information : <i>le samedi 17 septembre 2011, à 10h00.</i></p> <p>Rentrée des nouveaux inscrits : <i>à partir du samedi 17 septembre 2011, 13h10 en fonction de la section choisie.</i></p>	<p>et prévenez le secrétariat de tout changement vous concernant (coordonnées, statut, abandon...)</p> <p><u>En cours d'année,</u></p> <p>pour les «dernières nouvelles»,</p> <p>consultez régulièrement les valves mises à votre disposition près du secrétariat ! (changements d'horaire, de local...)</p>

Notre volonté :

Organiser des formations en partenariat avec le secteur marchand et non marchand
(par exemple : Entreprises, CEFORA, Organismes d'insertion professionnelle ou de formation permanente, etc.).

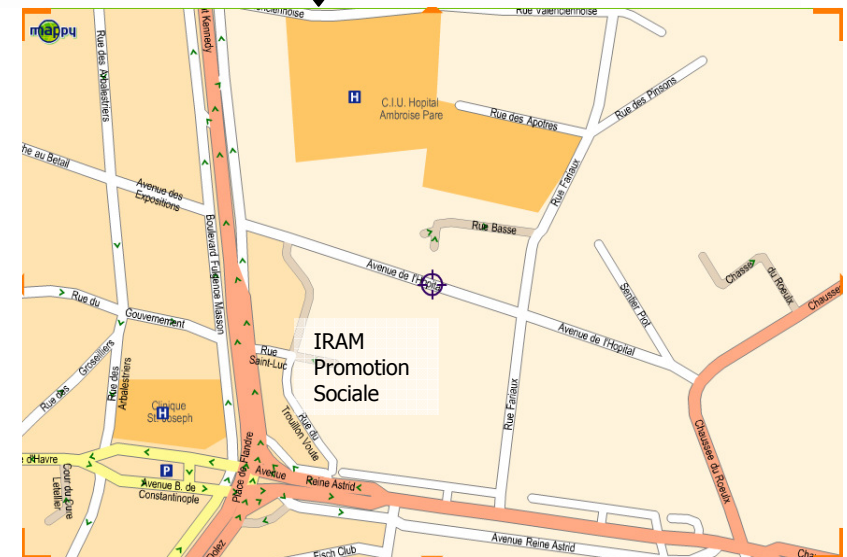
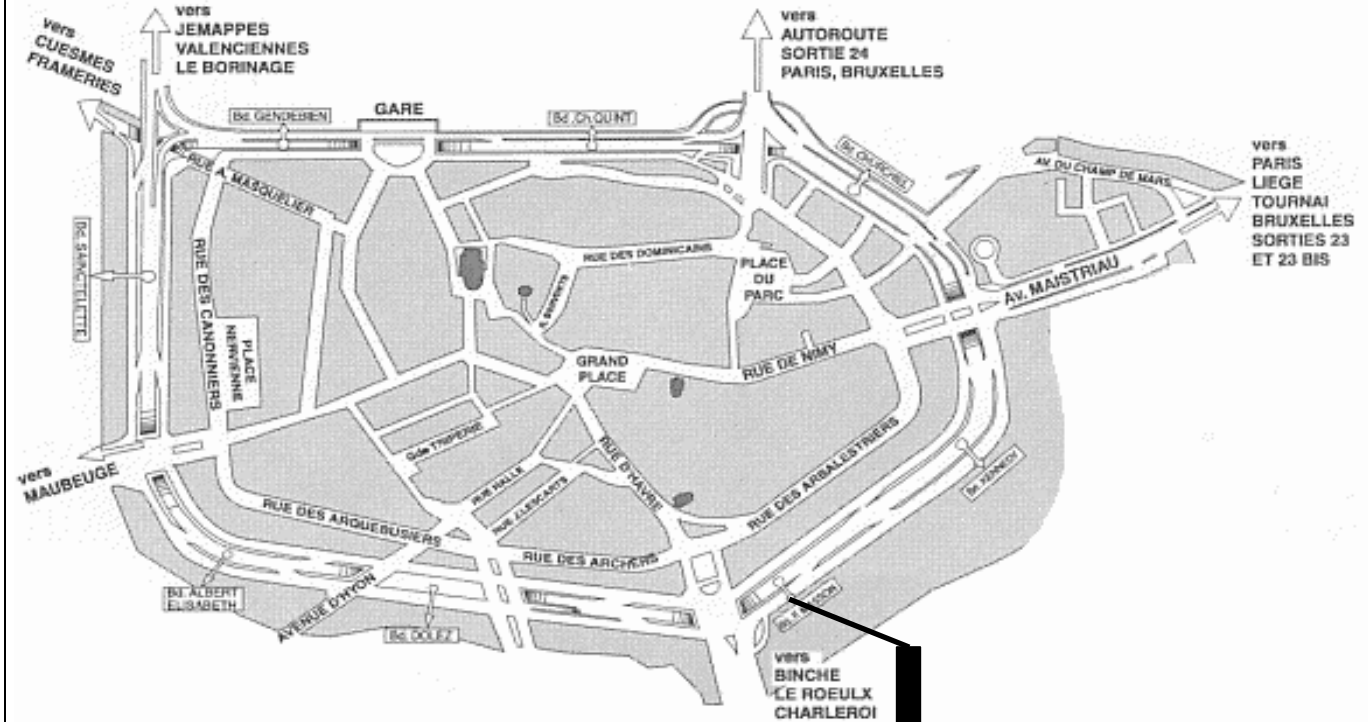
Offrir la possibilité de compléter une formation initiale.

Permettre d'acquérir un titre d'études supplémentaire.

Assurer la formation professionnelle et continue des travailleurs.

Etre un outil souple et permanent pour former à tout âge et tout au long de la vie.

Plan d'accès



Au plaisir de vous rencontrer et de vous informer !